Charte Sportive de l'Association Sportive du Golf la Cabre d'Or

Mise à jour **Janvier 2025**

Animées par un esprit de convivialité et la fierté d'appartenance au Club de la Cabre d'Or, les équipes officielles Dames Messieurs et Seniors et l'équipe jeunes sont en priorité centrées sur la recherche de la performance sportive et les équipes amicales sur la participation du plus grand nombre.

I. Joueur et joueuse d'équipe

Sélection :

Membre du club, à jour de sa cotisation de membre de l'ASGCO, ayant transmis son certificat médical, il (elle) est sélectionnée par le capitaine.

Engagement :

Le joueur ou la joueuse sélectionné(e) s'engage à :

- Revêtir la tenue d'équipe lors de chaque compétition par équipes,
- Comprendre les règles, l'étiquette et les respecter,
- Se comporter de façon courtoise et sportive,
- Faire passer l'intérêt de l'équipe avant le sien.

Les joueurs des équipes officielles s'engagent en outre à :

- Participer aux entraînements et reconnaissances, le cas échéant,
- Participer au Championnat du Club organisé par l'ASGCO,
- Apporter leur concours à l'organisation des manifestations proposées par l'ASGCO et par le Golf la Cabre d'or.
- Participer au perfectionnement d'un jeune talent de l'école de golf.

II. Capitaine d'équipe

Nomination :

Les capitaines sont nommés par la commission sportive de l'ASGCO :

- Pour les équipes « officielles » (Hommes, Seniors et Dames représentant La Cabre d'Or aux compétitions de Ligue ouNationales), pour un mandat d'un an, renouvelable sans limite de nombre de mandats
- Pour les équipes amicales de La Cabre d'Or, pour un mandat de deux ans, renouvelable sans limite de nombre de mandat.

Rôle :

Il s'assure que chaque joueur :

- Est membre du club et est à jour de sa cotisation de membre et de l'ASGCO, et de son certificat médical,
- Porte la tenue d'équipe lors des compétitions,
- Fait preuve d'un comportement courtois et sportif,
- Respecte les règles, l'étiquette et porte une attention particulière au temps de jeu.

Outre ses capacités personnelles d'organisation, de fédération, de communication, le capitaine donne lui-même l'exemple de respect, de motivation, d'esprit sportif et de disponibilité et prend ses décisions avec neutralité et transparence.

En cas d'absence lors d'une compétition il s'assure au plus tôt de la désignation d'un remplaçant parmi les joueurs.

Son rôle recouvre également :

- La communication aux joueurs des règles applicables à chaque compétition et de l'organisation mise en place (co-voiturage, reconnaissance, hébergement …),
- La gestion des formalités associées aux compétitions,
- Le retour d'informations à l'ASGCO pour la communication interne (photos, commentaires, résultats).

III. Capitaine d'équipe « officielle » : Hommes, Seniors et Dames du Club participant aux compétitions Régionales ou Nationales

Rôle spécifique :

Le capitaine d'équipe, est, sauf exception approuvée par l'ASGCO, un « capitaine joueur » dont le rôle recouvre :

- L'établissement des objectifs de la saison, approuvés par l'ASGCO,
- La représentation de La Cabre d'Or auprès des instances concernées par l'équipe (associations, Ligue, FFG),
- L'inscription et le retrait éventuel (scratch) auprès de la Ligue et de la FFG,
- La sélection des joueurs, en fonction de leur disponibilité, de leur forme du moment, de l'adéquation de leur index,
- L'approbation des indemnités éventuelles, avant transmission à l'ASGCO, en respect de la charte.

IV. **Capitaine d'équipe Jeunes participant aux compétitions Régionales ou Nationales**

Le capitaine d'équipe est un « capitaine joueur » dont le rôle est l'encouragement de son équipe à la performance et au meilleur résultat.

Toute la démarche administrative, la définition des objectifs de la saison, la constitution de l'équipe et l'approbation des indemnités avant transmission à l'ASGCO est de la responsabilité du professeur de golf de l'équipe.

V. **Capitaine d'équipe amicale du Club**

Rôle spécifique :

Le capitaine d'équipe est un « capitaine joueur » dont le rôle recouvre :

- La représentation de La Cabre d'Or auprès des instances concernées par l'équipe (associations),
- La sélection des joueurs, en fonction de leur disponibilité, de l'adéquation de leur index, de l'intérêt de faire participer le plus grand nombre

VI. **Prise en charge de l'inscription aux compétitions ligue, nationales et interclubs**

Toute inscription d'une équipe représentant La Cabre d'Or peut prétendre à la prise en charge des frais d'inscription.

Toutes les demandes seront examinées pour validation par la commission sportive.

VII. **Participation aux frais de déplacement :**

Pour les équipes participant aux compétitions inter clubs (amicales), il n'est pas prévu de remboursement de frais.

Équipes participant aux compétitions de Ligue ou Nationales

- Participation aux frais de déplacement par joueur et par jour de compétition y compris le jour de reconnaissance, selon les conditions d'application ci-dessous :
- Application de cette participation au nombre de joueurs requis par la compétition (pas de cumul joueurs/remplaçants mais substitution possible).
- Montant indemnité journalière.
  - Équipe 65€ (Hôtel 40€, Petit déjeuner 5€, Déjeuner 10€, Dîner 10€) (*1)
  - Pour les jeunes au cas par cas, sur demande du professeur et approbation de la Commission Jeunes.
- Conditions d'application :
  - -Lorsque le lieu de la rencontre est situé dans le département des Bouches du Rhône l'indemnité d'hébergement n'est pas applicable. S'agissant des déplacements dans les départements limitrophes les demandes seront examinées par la commission sportive au cas par cas.
  - -Lorsque le lieu de la rencontre justifie d'un remboursement d'hébergement mais que le coéquipier, en accord avec son capitaine, ne l'utilise pas, il pourra en contrepartie percevoir une indemnité kilométrique de 0,15€ sans pouvoir obtenir une indemnité globale (*2) supérieure à l'indemnité journalière par jour de compétition.

Les indemnités pourront être diminuées, en fonction d'une éventuelle réduction du budget réel disponible par rapport au budget prévisionnel de l'Association Sportive pour l'année considérée.

- Une estimation budgétaire aux fins de bonne gestion par le bureau de l'ASGCO, est effectuée dès communication par les capitaines de leurs plans d'action pour l'année suivante. Cette estimation devra s'inscrire dans le budget prévisionnel. A défaut un arbitrage sera rendu par le comité Directeur.
- Le Comité reste seul décisionnaire de l'interprétation des termes de la Charte en cas de divergence et de l'ajustement du budget éventuellement non consommé.

*(*1) L'indemnité journalière est prise en charge uniquement avec une nuitée sur place.*

*(*2) L'indemnité est calculée sur la distance « Golf La Cabre d'Or – Lieu de la rencontre ».*